

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE
PROJET SOCIAL

Direction des sports et jeunesse
Tél. 03.21.08.03.56

Affaire suivie par Mme Christelle HENNACHE
Adjoint Administratif Principal de 1^{re} classe
MM/CH

Décision n° 2024 - 121

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240426-DEC2024-121-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

NOMENCLATURE : 1-4

DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SECURITE AU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE DE LENS A L'OCCASION DE LA SEMAINE SPORTIVE OLENSPIQUE LES 24, 25 ET 27 JUIN 2024

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des
Collectivités Territoriales qui confère au Maire le
pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un
ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre
2022, portant délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un
dispositif de sécurité à l'occasion de la semaine
sportive OlenSPIQUE,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés
suivantes : Croix-Rouge, Fédération Française de
Sauvetage Secourisme, Artois Secourisme et Croix-
blanche,

Vu la proposition de la Fédération Française de
sauvetage Secourisme – Association Sauvetage et
Secouriste de HENIN-BEAUMONT, répondant au
besoin dûment recensé,

DECIDE

Article 1 : Il sera conclu et signé une convention pour la participation de la Fédération Française Sauvetage Secourisme – Association Sauvetage et Secourisme de Hénin-Beaumont, aux dispositifs prévisionnels de secours durant la semaine sportive OlenSPIQUE organisé le lundi 24, le mardi 25 et le jeudi 27 juin 2024 au Complexe sportif Léo Lagrange de la Ville de Lens, rue du chemin vert à Lens.

.../...

Article 2 : L'association Fédération Française Sauvetage Secourisme – Association Sauvetage et Secourisme de Hénin-Beaumont, dont le siège social est situé à la Maison des Associations Henri Claverie – 111 impasse Marcel Dubois – 62110 HENIN-BEAUMONT sera présente sur site le lundi 24, le mardi 25 et le jeudi 27 juin 2027 de 9h à 16h, conformément aux dispositions et conditions reprises dans la convention.

Article 3 : Le paiement sera effectué par mandat administratif, soit 30 jours au plus tard après la réception des factures selon le service fait, pour un montant de 1260 € (mille deux cent soixante euros).

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs)

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint des Services - Pole Vie Locale – Réussite et Solidarité Projet Social de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Pierre MAZURE